

# MOBILISEZ DES JEUNES VOLONTAIRES

grâce au

PASS

# CITŪYEN



## QU'EST-CE QUE LE PASS CITOYEN ?

C'est un dispositif mettant en valeur **les actions des jeunes de 18 à 25 ans** révolus et inscrits sur les listes électorales. Les jeunes volontaires **donnent de leur temps** pour des actions concrètes menées par les **associations partenaires** et des organismes publics. Sur justification de ces heures, ils bénéficient d'une **aide forfaitaire** de la commune de **100 €**. Cette bourse est délivrée en contrepartie de **20h** de volontariat.

## COMMENT ÊTRE AGRÉÉ PAR LA COMMUNE ?

Les structures doivent être reconnues par la ville de Beaucouzé.  
Les associations partenaires doivent être :

- Domiciliées à Beaucouzé
- Signataires de la Charte de la vie associative.



## COMMENT ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE DU PASS CITOYEN ?

La structure qui accueille le jeune volontaire doit **définir son projet associatif** afin de **déterminer les missions** qui lui seront confiées. Ensuite, l'association partenaire précise les différentes tâches ainsi que le temps imparti. L'association partenaire s'engage à fournir les **conditions d'accueil conformes** aux missions qui lui seront déléguées.

## VERS QUI SE TOURNER POUR PARTICIPER À CE DISPOSITIF ?

Le Pass Citoyen est co-coordonné par le Mission Jeunesse Aînés (suivi du parcours des jeunes) et le service Vie Associative et Dialogue Citoyen (accompagnement des associations).

**Contact : [vie.associative@beaucouze.fr](mailto:vie.associative@beaucouze.fr) / 02 41 48 00 56**